



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE-PRESIDENTE N° DDVP-2026-44

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

AVENANT N°1 CONTRAT LOCATION PENSION FAMILLE LES EPINETTES

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.8 du 20 mai 2026 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la restitution anticipée des locaux des Epinettes,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec Cristal Habitat un avenant au contrat de location concernant la pension de famille Les Epinettes. Initialement prévue au 31 décembre 2026, la fin du contrat est fixée au 15 avril 2026.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **28 JUL. 2026**

La Vice-Présidente du CCAS


Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2026-44 CRISTAL HABITAT AVENANT 1 CONTRAT LOCAITON EPINETTES

Date de transmission de l'acte : 03/08/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/08/2026

Numéro de l'acte : 26_01151 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260728-26_01151-CC

Date de décision : 28/07/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations
3.3.1. Baux à prendre
3.3.1.1. Baux à prendre inférieurs à 24 000 euros par an